



EPREUVE DE LEDENON – OPEN FORMULA

REGLEMENTS SPORTIF ET TECHNIQUE

1. ORGANISATION :

L'épreuve Open Formula de Ledenon est organisée les 22 & 23 Avril 2017 par la société N2D Organisation, dont le nom commercial est la Sprint Série et dont le siège social est situé 511 rue Fonfillol, 81370 St Sulpice La Pointe.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales de la F.F.S.A, du règlement standard des circuits « asphalte » ou figureront dans le règlement particulier de l'épreuve.

2. DATE :

L'épreuve Open Formula de Ledenon se déroulera les Samedi 22 et Dimanche 23 Avril 2017 sur le Circuit de Ledenon

3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Licences

L'épreuve Open Formula de Ledenon est ouverte à tous les pilotes détenteurs d'une licence en cours de validité parmi les suivantes :

- Licence Régionale Concurrent Conducteur Auto (RCC)
- Licence Nationale Concurrent Conducteur Auto (NCC)
- Licence Internationale Concurrent Conducteur Auto (ICC "A-B-C")
- Licence Nationale étrangère avec une autorisation de participation de l'ASN de référence.
- Licence Internationale étrangère

A défaut, un Titre de Participation Régional Circuit (TPRC) pourra être délivré.

L'épreuve Open Formula de Ledenon est également ouverte aux mineurs de 16 à 18 ans détenteurs d'une Licence Nationale Junior Auto Circuit (NJC), accompagnés de leur tuteur ou représentant légal lui-même détenteur d'une Licence Concurrent Tuteur (ICT) en cours de validité.

3.2. Inscriptions et engagements

3.2.1. Inscriptions

Tout pilote désirant participer à l'épreuve Open Formula de Ledenon devra remplir une demande d'inscription individuelle datée et signée. Le formulaire d'inscription est à retourner à SPRINT SERIE - N2D Organisation, ZAC Les Cadaux, 511 rue Fonfillol, 91370 Saint Sulpice La Pointe, par courrier avant le vendredi 14 avril 2017, par email ou remis à l'organisateur le vendredi 18 Avril 2017 sur le Circuit de Ledenon après cette date.



L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'à réception du règlement par chèque ou par virement, les coordonnées bancaires de l'organisateur étant précisées sur le formulaire d'inscription.

Le montant de l'engagement est de 550€ TTC.

Les engagements seront clôturés le vendredi 21 Avril 2017 à 18h00.

L'engagement à l'épreuve Open Formula Ledenon peut être annulé et le montant correspondant sera remboursé si la demande en est faite avant la clôture des inscriptions.

4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS :

4.1. Les monoplaces de Formule Ford admises sont :

- les Formules Ford « Kent » 1600 conformes au modèle d'origine et équipées du moteur 1600 cm³ Kent correspondant à la dénomination « Ford MKII Escort 1600 711 M » ou au moteur « Ford Fiesta 1600 cm³ » ou au moteur bloc acier Ford Racing Performance Parts Ref. M-6010-16 k et ayant été construites entre le 1er Janvier 1967 et le 31 Décembre 1992 ;

-les Formules Ford Zetec 1800 cc 16 soupapes construites entre le 01/01/1993 et le 31/12/2004 ; Ces monoplaces devront correspondre au règlement technique 2017.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout type de monoplace.

4.2. Les véhicules devront être équipés d'un transpondeur agréé par la F.F.S.A. pour le chronométrage.

5. PUBLICITE

5.1. Identification.

Les voitures participant à ce Trophée devront obligatoirement être identifiées conformément aux instructions de l'organisateur. Les pilotes s'engagent à apposer aussi bien sur les carrosseries de leur monoplace les publicités des partenaires de la Sprint Série Trophée. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités, sous réserve qu'elles ne concernent pas les produits concurrents de ceux des partenaires du Trophée.

5.2. Numéro de course

5.2.1. Attribution

Les numéros de course seront attribués par l'organisateur en application des règles suivantes :

-la numérotation commence avec le 1 ;

-En cas de doublon, les numéros seront attribués par ordre chronologique de réception des inscriptions complètes.

5.2.2. Taille et position

Les numéros de course seront apposés de chaque côté de la monoplace et sur le nez du capot avant lisible de face. La hauteur minimum des chiffres sera de 23 cm et la largeur du trait de chaque chiffre de 4 cm, ils seront en trait bâton de couleur noire sur fond blanc.



5.3. Noms

Les conducteurs devront inscrire leur nom en lettre de 4 cm de hauteur sur la partie la plus haute de la carrosserie et de chaque côté du cockpit.

6. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

6.1. Contrôles

6.1.1. Contrôles administratifs

Les contrôles administratifs seront effectués par l'organisateur Sprint Série le samedi 22 Avril 2017 entre 8h et 12h, sous réserve d'éventuelles modifications. Si le concurrent engage la monoplace, il devra être muni d'une licence concurrent conducteur de l'année en cours. Si le conducteur n'est pas le concurrent, il devra présenter la licence en cours du concurrent qui engage la monoplace, avec l'accord de celui-ci.

6.1.2. Contrôles techniques

Les monoplaces doivent obligatoirement répondre aux normes fixées par les règlements techniques du Trophée et posséder un passeport technique de la F.F.S.A. pour les licenciés F.F.S.A.

Des contrôles techniques seront effectués dans le cadre de l'organisation de l'épreuve le samedi 22 Avril 2017 entre 8h et 12h, sous réserve de modification, et porteront sur :

Avant l'épreuve: la conformité de la monoplace en application du règlement technique, sur la vérification de la sécurité.

Une monoplace ne portant pas d'autocollant ne pourra pas participer aux essais qualificatifs. Pendant et après l'épreuve: à tout moment des essais qualificatifs ou de la course, les pilotes ainsi que leur voiture seront à la disposition des commissaires techniques de l'épreuve. Les contrôles techniques pourront être effectués en présence d'un officiel, du concurrent ou de la personne désignée par celui-ci, éventuellement d'un mécanicien (ou deux) désignés par le concurrent ou son représentant, du ou des commissaires techniques et ceci à l'exclusion de toute autre personne. Les frais engendrés par ces contrôles seront entièrement à la charge des pilotes concernés (pièces et main-d'œuvre). Tout refus de contrôle entraînera immédiatement l'exclusion du pilote du Trophée.

6.2. Non-conformité

En cas de non-conformité ou de conduite antisportive jugée par le collège des commissaires sportifs, le pilote perdra tout droit à l'obtention des prix ainsi que les points prévus pour l'épreuve. En cas de non-conformité du véhicule (poids, hauteur de caisse, etc...) à l'issue des essais qualificatifs ou d'une course, le pilote se verra rétrograder en dernière ligne de la course suivante.

6.3. Essais et grille de départ

6.3.1. Essais privés

L'inscription à l'épreuve Open Formula Ledenon donne droit à deux séances d'essais privés de 20mn chacune.

6.3.2. Essais Qualificatifs

L'épreuve comportera deux séance d'essais qualificatifs de 15mn chacune, séparées de 5mn.

Seuls les pilotes ayant qualifié leur véhicule aux essais et ayant réalisé le minimum de tour de qualifications seront admis à prendre le départ. Le Collège des Commissaires Sportifs peut toutefois, après avis du Directeur de Course,



autoriser le départ de la course à tout pilote n'ayant pas satisfait cette obligation lorsqu'il est considéré comme présentant les qualités requises et lorsque la grille de départ éditée à l'issue des essais permet de l'inclure en dernière ligne.

6.3.3. Grille de départ

La grille sera établie en tenant de la pole position officielle du circuit. Elle sera soit de type 1- 1, soit de type 2-2 départ décalé ou 2-2 départ lancé. Le règlement particulier précisera le type retenu dans chaque catégorie.

La grille de départ de la 1^{ère} course sera établie selon le classement de la 1^{ère} séance d'essais qualificatifs, la grille de départ de la 2^{ème} course selon le classement de la 2^{ème} séance d'essais (les ex aequo sont départagés par le deuxième meilleur temps, et ainsi de suite).

Les pilotes doivent être présents sur la pré-grille, avec leur véhicule, au minimum 20 minutes avant l'heure de début de la séance d'essais.

6.4. Courses

L'épreuve d'open Formula Ledenon comportera deux courses de 25mn

6.4.1. Arrivée

Lors de chaque course, les trois premiers du classement scratch et les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés sur le podium par l'organisateur du meeting.

7. CLASSEMENTS

7.1. Catégories :

L'épreuve Open Formula de Ledenon sera divisée en 4 catégories de monoplaces :

Groupe G.H.I. : cette catégorie comprendra les monoplaces construites et homologuées jusqu'au 31 décembre 1981.

Pré 90 : cette catégorie comprendra les monoplaces construites et homologuées du 1er janvier 1982 jusqu'au 31 décembre 1988.

Pré 93 : cette catégorie comprendra les monoplaces construites et homologuées du 1er janvier 1989 jusqu'au 31 décembre 1992.

Zetec : cette catégorie comprendra les monoplaces Formule Ford Zetec construites entre le 01/01/1993 et le 31/12/2004.

REGLEMENT TECHNIQUE

Les catégories de véhicules admis et leurs caractéristiques techniques devront être en tous point au règlement technique du Trophée Formule Ford Kent 2017, enregistré auprès de la FFSA n° C45